

PROPOSITION DE DELIBERATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Absents excusés ayant donné procuration : 06
Absent : 01

Date de convocation : le **09 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de MONS, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

12 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA

06 membres absents ayant donné procuration

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION
Maryse CEREDE a donné procuration à Françoise GARRIGUES
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU
Jean-Claude LAFFONT a donné procuration à Anne DEVIGNOT
Pascal NICOLAS a donné procuration Jérôme GALINON

01 membre était absent

Malika BAREIL

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N°25/2022 RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU PEDT ET DU PLAN MERCREDI

Rapporteur : Madame Frédérique LION

Le Maire de Mons,
Vu le code de l'Education ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu la convention de PEDT en date du 18/08/2021 ;
Vu la convention charte qualité plan mercredi en date du 18/08/2021 ;

Considérant que le Projet Educatif De Territoire est élaboré à l'initiative d'une commune et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de la collectivité.

Considérant que le Projet Educatif De Territoire (PEDT), mentionné à l'art. D.521-12 du code de l'Education, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de

proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les axes éducatifs généraux du PEDT et du plan mercredi ont fait l'objet d'une validation préalable lors du comité de pilotage du 16/05/2022.

Le document présenté au Conseil Municipal intègre d'une part les projets et actions à mettre en œuvre dans le cadre du renouvellement du PEDT pour la période 2022-2025 et, d'autre part, le renouvellement du Plan Mercredi, sur la même période, qui veut pérenniser le développement d'une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi.

Il est proposé au conseil Municipal de renouveler le PEDT et le plan mercredi, annexés à la présente délibération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Valider** le PEDT intégrant le Plan Mercredi 2022-2025.
- **Autoriser** Madame le Maire à signer les documents relatifs à :
 - à la convention de PEDT
 - à la convention Charte Qualité Plan Mercredi.
- **Autoriser** Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE

La présente délibération prendra effet à compter du visa du contrôle de légalité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons le 14/06/2022,



Véronique BOITTAU



Maire de MONS

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/06/2022

Publié le : 16/06/2022

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213103559-20220614-DELIB252022-DE



RENOUVELLEMENT PEdT 2022/2025

Sommaire

I. INFORMATIONS GENERALES :	5
A. Périmètre territorial du projet	5
B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :	6
C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :	7
D. Périmètre d'âges du PEdT :	8
E. Organisation du temps scolaire :	8
F. Périmètre temporel du PEdT :	9
II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU PEDT	10
A. Questions d'évaluation	10
1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :	10
2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :	11
3. Transformation prévue des modes d'accueil :	11
4. Articulations NAP – ALAE :	12
5. Règlements et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire	13
6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)	15
7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	16
8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	18
9. Tarification prévue :	20
10. Accessibilité	21
11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :	22
12. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE :	23
13. Dispositifs existants/nouveaux	23
14. Evolution des ressources matérielles du territoire	24
15. Evolution des ressources humaines du territoire	25
16. Les contraintes du territoire	27
17. Liens avec les Familles	28
B. Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT :	29
C. Evaluation du Plan mercredi 2018-2022 :	30
1. Porteurs du projet	30
2. Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022	31
3. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi	32
III. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 :	33
A. Une référence commune : le socle commun de connaissances de compétences et de culture :	33
B. Lien avec les projets d'école :	34
C. Projets du Pedt 2022 / 2025 :	35
1. Bien vivre ensemble	35
1.1 Citoyenneté :	35
1.2 Développer les outils de communication :	35
1.3 Egalité filles / garçons :	35
1.4 Liens intergénérationnels :	35
1.5 Favoriser la complémentarité l'école, l'Alae, et les associations de Mons, éducation nationale :	36
1.6 Inclusion des enfants en situation de handicap :	36
2. Prendre soin de l'environnement	36
3. Favoriser le développement à la culture, sciences et numériques	36
3.1 Culture :	36
3.2 Sciences et techniques :	36
3.3 Numérique :	37
4. Favoriser l'accès au sport	37
D. Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025	37
1. Porteurs du projet	37
2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025	38

3. Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité

IV. GOUVERNANCE : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT	40
A. Le comité de pilotage du PEdT	40
B. Les autres instances de concertation :	41
V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE	43
A. Annexe 1 : organisation d'une semaine type	43
B. Annexe 2 : organisation du mercredi	43

Glossaire

- AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS)
- ALAE : accueil de loisirs associé à l'école = CLAE = accueil de loisirs périscolaire
- ALSH : accueil de loisirs sans hébergement = accueil de loisirs extrascolaire
- APC : activités pédagogiques complémentaires menées dans le cadre scolaire pour une durée de 36h par an.
- Atelier Etude : atelier encadré par un enseignant ou un intervenant qualifié, qui permet aux enfants de faire leurs devoirs en bénéficiant de la présence d'un adulte compétent
- ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- AVL : Auxiliaire de Vie de Loisirs, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps extrascolaire.
- AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps scolaire et parfois périscolaire. Ancienne appellation des AESH.
- CAF : caisse d'Allocations familiales
- CCAS : centre communal d'action sociale
- CEJ : Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement signé entre la CAF et une collectivité locale afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusque 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.
- CLAE : centre de loisirs associé à l'école = ALAE = accueil de loisirs périscolaire
- CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Contrat de ville : contrat cadre dans lequel tous les partenaires de la politique de la ville indiquent leurs actions en faveur des quartiers en décrochage
- CPE : conseiller-ère principal-e d'éducation
- CTG : convention territoriale globale
- DGA : directeur-riche général-e adjoint-e des services
- DGS : directeur-riche général-e des services
- DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale
- DSR Cible : dotation de solidarité rurale perçue par les communes de moins de 10000 habitants les plus défavorisées
- DSU Cible : dotation de solidarité urbaine perçue par les communes de plus de 5000 habitants les plus défavorisées
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale. Par exemple, les communautés de communes sont des EPCI ; les SIVOM ou SIVU sont également des EPCI.
- Extrascolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il n'y a pas école (samedi, dimanche et vacances)
- IA-DASEN : inspecteur-riche d'académie, directeur-riche académique des services de l'éducation nationale
- NAP : nouvelles activités périscolaires. Cet acronyme recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. NAP = TAP
- Périscolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il y a école (matin avant la classe, pause méridienne, après-midi après la classe, soir). Par exemple, s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.
- PEdT : projet éducatif de territoire
- RPI : regroupement pédagogique intercommunal
- SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple
- SIVU : syndication intercommunal à vocation unique
- TAP : temps d'activités périscolaires. Cet acronyme recouvre les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. TAP = NAP

[retour sommaire](#)

I. Informations générales :

A. Périmètre territorial du projet

Nom de la Commune, ou EPCI, ou RPI porteur du projet 2022-2025 :

Commune de Mons

Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet 2022-2025 :

Communes avec écoles :	Communes sans école :

(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)

Si le PEdT n'est pas porté par un EPCI, mais est cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :

Communes avec écoles :	Communes sans école :

(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)

Si le territoire se situe en zone prioritaire, indiquer de quel type :

DSU Cible	DSR Cible	Contrat de ville	autre

(nommer les communes concernées)

S'il y a eu des modifications dans le périmètre territorial du PEdT (par rapport au PEdT précédent), quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?

Pas de modification dans le périmètre territorial

B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :*cocher toutes les cases concernées*

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	uniquement les ALAE (déclarés au SDJES)		X	X		
	uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire					
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi			X	X		
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)						
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances						
Restauration scolaire			X	X		
Bâtiments scolaires			X	X		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						

- Si les compétences ont changé récemment, quels sont ces changements et les conséquences de ces changements ? (ex : extension d'une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 3-11 ans vers une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 0-17 ans...)

Sans objet

C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :

ELU PILOTE	
Nom Prénom	LION Frédérique
Fonction	Adjointe à l'enfance
Adresse postale	Mairie de Mons – Place de la mairie – 31280 MONS
Téléphone	06 11 13 91 64
Adresse électronique individuelle	f.lion@mairie-mons.com

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ? oui non

Si oui, ce salarié est : un agent public un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)

entre 1 ETP et 0,5 ETP

entre 0,5 ETP et 0,25 ETP

entre 0,25 ETP et 0,10 ETP

entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)

entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)

moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ? oui non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ? oui non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ?

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
Nom Prénom	ARABIA Alexandra
Fonction exacte	Directrice Générale des Services
Employeur	Mairie de Mons
Adresse postale	Place de la Mairie 31280 Mons
Téléphone	0561838552
Adresse électronique individuelle	dgs@mairie-mons.com

D. Périmètre d'âges du PEdT :

Votre PEdT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 3 à 6 ans uniquement | <input type="checkbox"/> 6 à 11 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> 3 à 11 ans uniquement | <input type="checkbox"/> 3 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> 0 à 11 ans uniquement | <input checked="" type="checkbox"/> 0 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> Autres bornes d'âges : | |

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?

- oui non

Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?

E. Organisation du temps scolaire :

L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Transports | <input type="checkbox"/> Organisation du service de restauration |
| <input type="checkbox"/> Coordination avec d'autres communes (RPI) | <input checked="" type="checkbox"/> Demande spécifique des parents |
| <input type="checkbox"/> Demande spécifique des enseignants | <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur les parents |
| <input checked="" type="checkbox"/> Impact financier sur la collectivité | |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement réglementaires | |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les NAP | |

Autres :

Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2022 (= année scolaire 2022-2023) :

- Joignez en Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2022
- Joignez en Annexe 2 un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2022 (pour des détails, Cf. dernière page du document)

Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?

La directrice de l'école a convoqué un conseil d'école extraordinaire pour faire voter les nouveaux horaires de l'école.
 Les parents d'élèves élus ont fait un sondage auprès des familles. Les parents ont souhaité maintenir les 4,5 jours d'école.
 Ils s'inquiètent du mode de garde du mercredi matin ainsi que de son coût financier.
 La commune n'a pour l'instant pas les moyens financiers de mettre en place un CLAE.

Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

F. Périmètre temporel du PEdT :

Temps extrascolaire = les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.
 S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire.

Temps périscolaire = temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.
 Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.

La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant ces 3 heures (4x45mn), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.

L'objectif des PEdT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

Votre PEdT concerne en 2022 :cocher autant de cases que vous le souhaitez

Territoire avec école sur 4,5 jours	Territoire avec école sur 4 jours
<input checked="" type="checkbox"/> le temps des NAP <input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe <input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne <input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi <input checked="" type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi pause méridienne <input checked="" type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi après-midi <input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire <input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire <input checked="" type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire	<input type="checkbox"/> le temps des NAP <input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe <input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne <input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi <input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi matin <input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi pause méridienne <input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi après-midi <input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire <input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire <input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire

<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances) <input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel :	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du mercredi <input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du samedi et des vacances <input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel :
---	---

Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications du périmètre temporel de votre PEdT ?
 oui non

II. Eléments de diagnostic du PEdT

A. Questions d'évaluation

1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2022	Nbre d'enfants recensés sur le territoire	20	75	150	40	76
	Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire		70	138		

Une évolution sensible du nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?

oui tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si cette évolution est significative, quelles précisions pouvez-vous apporter ? (ex : tranches d'âges concernées, raisons de l'évolution démographique, etc)

Une évolution sensible du nombre d'enfants et de jeunes scolarisés sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?

oui tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

En 2022	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	collèges	lycées
Nombre d'établissements scolaires			1	1	1
Nombre de classes			9		

Une évolution sensible du nombre d'établissements et/ou de classes sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?

- oui tout à fait
 plutôt oui
 plutôt non
 non, pas du tout

3. Transformation prévue des modes d'accueil :

Entre 2022 et 2025

		Transformation d'une garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire déclaré (ALAE...)	Transformation d'un accueil de loisirs périscolaire (ALAE...) en garderie périscolaire	Création d'un accueil de loisirs associé au collège (ALAC, CLAC, etc.)
Quelle transformation ?	Si oui, cochez			
	Indiquer la date de mise en œuvre prévue de cette transformation			
	Précisez les raisons :			
Publics concernés	Age des mineurs concernés			
Périodes concernées	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du matin ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du midi ? (oui / non)			
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du soir ? (oui / non)			

Autre transformation notable dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire hors mercredi ?

4. Articulations NAP – ALAE :

Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc. les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Sont recherchées l'articulation des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et **leur cohérence**.

Pendant les 3 heures « libérées » par la réforme, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Lorsqu'un ALAE était déjà organisé sur le territoire avant la réforme, les NAP ont pu être mis en œuvre de façons différentes :

- les NAP sont intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans nécessairement faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ».

ou

- les NAP sont juxtaposées à la programmation de l'ALAE, sans lien réel avec son projet pédagogique. La programmation des NAP a parfois été confiée à une autre personne que le directeur de l'ALAE, voire à un autre service ou à une autre entité juridique. Dans ce cas, les NAP ont fait l'objet d'une communication séparée de celle de l'ALAE, avec des modalités d'inscription distinctes.

ou

- de nombreuses situations intermédiaires, différentes ou mélangeant les 2 cas cités, peuvent exister en fonction des particularités des territoires et des ressources disponibles ou non.

Le PEdT influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALAE ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, comment ?

Le PEDT a été travaillé en concertation avec les parents, l'équipe enseignante et la directrice de l'Alae. Des projets en sont nés et seront développés et soutenus par l'Alae

Les NAP sont-elles articulées avec le projet pédagogique de l'ALAE ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, comment ?

Les activités proposées dans le cadre des NAP sont majoritairement issues du projet pédagogique de l'Alae, en lien avec le PEDT

Dans le cas où les NAP font l'objet d'une communication propre, ou d'une programmation différente de celle de l'ALAE :

Est-il nécessaire que les NAP continuent à être identifiées différemment de l'ALAE ?
 oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, pourquoi ?

5. Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire

Les NAP peuvent être organisées sous la responsabilité d'une garderie (avec plusieurs limites réglementaires) OU sous la responsabilité d'un ALAE.

Sur votre territoire, organisez-vous des garderies ?

oui non

Si un accueil de loisirs périscolaire (ALAE) est organisé sur le territoire : présenter les éventuels assouplissements de la réglementation utilisés :

1. Taux d'encadrement assouplis :

oui non

Si oui :

- pour quel(s) public(s) ?

3-6 ans 6-11 ans 11-17 ans

- à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP sur une partie du temps des NAP, laquelle :

sur tout le temps du matin sur une partie du temps du matin, laquelle :

sur tout le temps du midi sur une partie du temps du midi, laquelle :

sur tout le temps du soir sur une partie du temps du soir, laquelle :

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi après-midi (**uniquement si école sur 4,5 jours**)

sur une autre partie du temps du mercredi (**uniquement si école sur 4,5 jours**),
laquelle

Autre(s) période(s) aux taux assouplis ou précisions éventuelles :

2. Inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement :

- oui non

Si oui, à quel(s) moment(s) ?

- sur tout le temps des NAP sur une partie du temps des NAP, laquelle :
- sur tout le temps du matin sur une partie du temps du matin, laquelle :
- sur tout le temps du midi sur une partie du temps du midi, laquelle :
- sur tout le temps du soir sur une partie du temps du soir, laquelle

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**,
laquelle

Autre(s) période(s) avec inclusion des intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement ou
précisions éventuelles :

3. La durée quotidienne de fonctionnement de votre ALAE est :

- Inférieure à 1h par jour
 Comprise entre 1h et 2h par jour
 Supérieure ou égale à 2h par jour

6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)

- Inscriptions à chaque activité périscolaire :

L'inscription à chaque nouvelle activité périscolaire s'effectue....	oui	non
à la journée ?		
à la semaine ?		
au mois ?		
Sur l'activité en fonction de la fréquence et de la durée du parcours proposé (ex : inscription en une seule fois pour l'activité Cirque qui se déroule chaque lundi soir sur 3 semaines consécutives) ?	X	
de vacances à vacances ?		
à l'année ?		
autre ? (à préciser)		

Est-ce que ce sont les enfants qui s'inscrivent aux activités ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, est-ce que les parents sont informés de l'activité choisie par leur enfant ?

oui non

Est-ce que ce sont les parents qui inscrivent leurs enfants aux activités ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, si l'enfant ne veut pas pratiquer l'activité, a-t-il le choix de la pratiquer ou non ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

L'enfant qui s'est inscrit sur un cycle peut-il arrêter de fréquenter l'activité ?

oui, il est libre d'arrêter oui, de façon dérogatoire
 non, sauf cas très exceptionnel non, il doit aller au bout du cycle

Remarques ou précisions éventuelles sur les modalités d'inscription :

7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Comptez-vous travailler sur la qualité globale (NAP + activités classiques de l'ALAE) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PEdT entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, pourquoi ? Et comment ?

Souhaitez-vous faire évoluer le mode d'organisation des séquences et activités entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

Souhaitez-vous faire évoluer le nombre de cycles ou parcours, comprenant la même activité pour un même public sur plusieurs séances ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

En général, une progression (technique, par exemple) de l'enfant dans la pratique de l'activité est-elle prévue au fur et à mesure du cycle ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Pourquoi ? Cela fait-il partie des objectifs de votre PEdT ?

Est-ce que vous envisagez de développer le nombre de projets communs d'activités avec l'école entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

Interrogez-vous les enfants sur la qualité globale (NAP + activités classiques) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PedT entre 2022 et 2025 ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Il est nécessaire d'avoir l'avis des principaux intéressés de ces nouvelles activités pour savoir lesquelles mettre en place en priorité sur les séquences prochaines

Interrogez-vous les parents sur la qualité globale (NAP + activités classiques de l'ALAE) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PedT entre 2022 et 2025 ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Les parents suivent les activités de leurs enfants : ils sont tenus de respecter ce temps d'activité et s'engagent à ne pas venir chercher leurs enfants sur ce temps-là. Ils ont également un retour de leurs enfants au moment de l'activité, et peuvent ainsi donner leur avis de façon pertinente.

Selon vous, y a-t-il un intérêt à continuer à distinguer les NAP des autres activités proposées par l'ALAE ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Quel intérêt ? Pourquoi ?

Votre PedT doit-il cibler de façon prioritaire un développement de la qualité globale des activités périscolaires proposées le mercredi après-midi entre 2022 et 2025 ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Le mercredi après-midi est une période longue qui permet de mettre en place des activités plus construites et élaborées.

Votre PedT doit-il cibler de façon prioritaire un développement de la qualité globale des activités extrascolaires entre 2022 et 2025 ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Les activités extra-scolaires restent du domaine des associations. Le Pedt est en lien avec les associations de notre commune, mais la commune n'a pas droit de regard sur ces activités proposées.

Si vous utilisez ou avez utilisé des questionnaires destinés aux enfants, aux parents, aux intervenants, aux enseignants, aux animateurs, merci de bien vouloir les joindre en annexe au présent document. Ils pourront être réutilisés entre 2022 et 2025, et contribuer à l'évaluation de votre PedT en comparant les résultats obtenus à quelques années d'écart.

8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Est-ce que la diversité globale des **types d'activités** périscolaires et extrascolaires proposées aux enfants de 3 à 11 ans (sportives / artistiques et culturelles / d'expression / manuelles / scientifiques et techniques / etc.) dans le cadre du PEdT doit évoluer entre 2021 et 2025 ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Les activités proposées sont déjà nombreuses : il vaut mieux les faire mieux que de beaucoup les diversifier

Quel est le domaine d'activité que vous souhaitez retenir comme prioritaire pour votre PEdT 2021-2025 ?

Pourquoi ?

Nous avons mis en avant 2 axes prioritaires :

- Le bien vivre ensemble : citoyenneté et égalité filles/garçons
- Prendre soin de l'environnement : halte au gaspillage en tout genre

Pour les enfants de 3 à 11 ans, est-ce que des activités seront proposées à tous les groupes d'âge ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, ce n'est pas possible

Si non, quel groupe d'âge ne sera pas concerné, et pourquoi ?

Pour les enfants de 3 à 11 ans, est-ce que les activités seront proposées quel que soit le genre des enfants (garçons/filles) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, ce n'est pas possible

Si non, quelles activités seront destinées à un seul des deux sexes, et pourquoi ?

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux enfants de moins de 3 ans ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Les assistantes maternelles sont organisées en 2 associations sur notre commune : elles font partie du comité de pilotage de ce PEdt. Elles sont intéressées par faire de nouvelles activités, en lien avec l'école, la résidence séniors.. mais nous ne pouvons pas dire quel sera le résultat.

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 11 à 14 ans ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Un club ado existe sur notre commune : le foyer rural est partenaire de ce Pedt et envisage de nouvelles activités pour les ados : à ce jour elles ne sont pas encore connues. Mais on peut déjà citer une nouvelle section "sciences".

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 14 à 17 ans?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Un club ado existe sur notre commune : le foyer rural est partenaire de ce Pedt et envisage de nouvelles activités pour les ados : à ce jour elles ne sont pas encore connues.

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 18 à 25 ans?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Il est assez difficile de cibler ce public de jeunes adultes : leurs activités sont plutôt sur Toulouse, ou les communes environnantes

9. Tarification prévue :

	Gratuit (si oui, cocher)	Tarification modulée (si oui, cocher et annexer la grille tarifaire)	Tarif unique (si oui, indiquer le tarif)	Ce type d'accueil n'est pas proposé (ou relève de la compétence d'une autre collectivité)
heures libérées par la réforme (NAP en général ou toutes les NAP)		x		
certaines activités pendant les heures libérées par la réforme (certaines activités ou NAP particulières)		x		
ALAE en <u>dehors des 3 heures libérées par la réforme</u>		x		
garderie en <u>dehors des 3 heures libérées par la réforme</u>		x		
Accueil de loisirs du mercredi matin				
Accueil de loisirs du mercredi pause méridienne		x		
Garderie du mercredi matin				
Garderie du mercredi pause méridienne				
Accueil de loisirs du mercredi après 14h		x		
Garderie du mercredi après 14h				

Est-ce que vous avez pour projet de faire évoluer votre tarification entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non (=pas prioritaire) non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, quelle évolution ? et pourquoi ?

Augmentation du prix des tarifs Alae.
 Cette charge financière est très importante pour notre commune, et nous essayons avec cette augmentation d'en limiter l'impact.

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des NAP ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des ALAE ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des accueils de loisirs du mercredi ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Globalement, quelle analyse faites-vous de la tarification proposée ? Identifiez-vous des chantiers prioritaires à mener dans les années à venir pour faire évoluer favorablement votre tarification ?

Notre nouvelle tarification établit des tarifs comparables aux communes environnantes. Nous ne prévoyons aucune augmentation dans les 3 ans à venir.

10. Accessibilité

Accueil des enfants en situation de handicap

Des actions sont-elles prévues pour favoriser l'accès de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, aux activités périscolaires ou extrascolaires (heures libérées par la réforme, garderie, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires) ?

oui non ne sait pas

Si oui, quelles actions et quand ? Si non, pourquoi ?

Notre école accueille des enfants en situation de handicap. Les activités leur sont ouvertes. Mais aucune action spécifique n'est pour l'instant prévue : nous avons mis ce point dans notre PédT afin de pouvoir mettre en place des actions pour parler du handicap, et permettre une meilleure inclusion.

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui non ne sait pas

Avez-vous prévu de mettre à disposition des personnels spécifiques (AVL ou AESH ou AVS) dédiés à l'accompagnement des mineurs en situation de handicap dans les activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui non ne sait pas

Accessibilité géographique

Des actions sont-elles prévues pour favoriser l'accessibilité géographique (mobilité) de tous les enfants aux activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui non ne sait pas

Si oui, quelles actions ? Si non, pourquoi ?

Notre commune est petite : les enfants se déplacent à pied ou à vélo, et l'entraide entre parents (covoiturage ..) est le mise en œuvre régulièrement.

Accessibilité financière

Des actions ou des dispositifs spécifiques sont-ils prévus entre 2022 et 2025 pour favoriser l'accessibilité financière de tous les enfants aux activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui non ne sait pas

Si oui, quelles actions ? Si non, pourquoi ?

Les activités périscolaires sont soumises au Coefficient familial.
En ce qui concerne les activités extrascolaires, pour l'instant, aucun dispositif n'est prévu.

11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des garçons autant que par des filles ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi :

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des enfants de maternelle autant que par des enfants d'élémentaire ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi :

Nous avons 2 fois plus d'enfants en élémentaire qu'en maternelle.. de ce fait la répartition est inégale.

Les activités jeunesse proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des jeunes de 11 à 14 ans autant que par des jeunes de 14 à 17 ans ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi :

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par les enfants/jeunes des familles en difficulté ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

La communication que vous déployez dans le cadre du PEdT contribuera-t-elle à vos activités périscolaires (NAP et ALAE) ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi et quelles sont les zones d'amélioration en termes de communication ?

La communication est une donnée intangible. Force est de constater que nous ne savons pas quelle communication faire pour qu'elle soit efficace. Son développement est une action du PédT. Le comité de pilotage est conscient de cette difficulté et chaque partie prenante s'est promis de mieux communiquer sur le PédT et d'inscrire les différentes actions menées dans ce cadre.

Globalement, quelle regard le comité de pilotage porte-t-il sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants ont-ils une fréquentation identique ?...)

Notre commune est petite, mais excessivement riche en associations qui proposent des activités variées pour tous les âges. Tous les membres du comité de pilotage s'accorde à dire que la mixité fille/garçon est plutôt respectée. La mixité sociale n'est pas concernée sur notre territoire. Une grande majorité des enfants sont inscrits à l'Alae et de ce fait participent aux activités périscolaires mises en place.

12. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE :

(Exemple : activités classiques des clubs sportifs ou des associations socioculturelles destinées aux enfants/jeunes en soirée ou le mercredi après-midi, etc.)

En dehors des NAP et en dehors de la garderie ou de l'ALAE, l'offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc. pour les enfants/jeunes habitant sur votre territoire connaît-elle une évolution sensible ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quelle est cette évolution ?

- l'offre en direction des enfants et des jeunes a tendance à baisser
 l'offre en direction des enfants et des jeunes a tendance à augmenter

Si l'offre augmente : comment ? (plusieurs réponses possibles)

- de nouvelles associations ont vu / vont voir le jour, ou sont venues s'implanter sur votre territoire
 de nouvelles activités (portées par des associations déjà présentes sur le territoire) ont vu / vont voir le jour
 de nouveaux créneaux horaires (pour activités déjà existantes sur le territoire) ont vu / vont voir le jour

Concernant cette évolution de l'offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc. pour les enfants de votre commune, vous estimez que :

- cela n'a aucun lien avec le PEdT
 cela a peut-être un lien avec le PEdT
 s'il n'y avait pas de PEdT, cette évolution de l'offre d'activités ne se produirait pas
 ne sait pas

13. Dispositifs existants/nouveaux

De nouveaux dispositifs sont-ils en projet sur votre territoire entre 2022 et 2025 ?

	Existant en 2022		En projet sur 2022-2025		Remarques éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)		x	x		
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)		x		x	
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?		x		x	
Contrat de Ville		x		x	
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille, etc.)		x		x	
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)		x		x	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)		x		x	
Autres :					

Le cas échéant, comment le PEdT contribuera-t-il à cette évolution ?

14. Evolution des ressources matérielles du territoire

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2022 et 2025 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...) ?

Nouveaux équipements prévus entre 2022 et 2025	Pour tous les enfants et les jeunes	Ou pour une tranche d'âge ciblée : cocher et préciser laquelle	Remarque éventuelle
Nouvelle école	x		
Nouvelle classe			
Nouvelle salle polyvalente	x		
Nouvelle salle ALAE	x		
Nouveau centre de loisirs extrascolaire (ALSH)			
Nouvelle bibliothèque			
Nouvelle ludothèque			
Nouveau gymnase			
Nouveau city-stade (ou city-park)			
Nouveau musée			
Nouveau jardin public			
Autres :	x		Nouvelle zone de loisirs (jeux et pumtrack)

[retour sommaire](#)

Le cas échéant, dans le cadre de votre PEdT, quels bénéfices les enfants vont-ils retirer de ces nouveaux équipements ?

Les enfants pourront bénéficier de nouvelles salles de classes (en lieu et place des pré-fabriqués) d'une nouvelle salle directement dans l'école, accessible également pour l'Alae

Rencontrez-vous en 2022 des difficultés liées à l'utilisation des locaux dans le temps périscolaire ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quelles sont-elles ?

Nous manquons de locaux ... d'où la construction d'un nouveau bâtiment école, salle polyvalente et salle pour l'accueil Alae.

Avez-vous des idées/propositions pour lever ces difficultés liées aux locaux ?

oui non

Si oui, quelles sont-elles ? Comment le PEdT peut-il contribuer à lever ces difficultés ?

Construction d'un nouveau bâtiment ! ouverture prévue en septembre 2024

Des locaux/salles/espaces font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quels sont ces locaux ?

Bibliothèque
Salle de motricité

Cette mutualisation de locaux/salles/espaces fait-elle l'objet d'une formalisation par écrit (ex : convention) ?

oui non

Des outils ou du matériel font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quels matériels/outils ?

Tous les jeux de cours
Les vélos ...

Cette mutualisation de matériels/outils fait-elle l'objet d'une formalisation par écrit (ex : convention) ?

oui non

15. Evolution des ressources humaines du territoire

Une évolution des ressources humaines contribuant à l'accueil des enfants est-elle prévue ?

- oui, tout à fait
 plutôt oui
 plutôt non
 non, pas du tout
 ne sait pas

[retour sommaire](#)

1. Recrutement de nouveaux personnels :

	Non	Oui	Si oui, nombre de personnes à recruter	Remarques éventuelles (types de contrats, temps partiels, etc.)
Coordonnateur de PEdT	X			
ATSEM	X			
ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives)	X			
Agents de garderie	X			
Agents d'animation	X			
Intervenants occasionnels	X			
Accompagnateurs dans les transports scolaires	X			
AESH, AVS, AVL	X			
Autres (précisez)	X			

2. Augmentation ou diminution du temps de travail de personnels déjà en poste en 2022 :

	Non	Oui	Si oui, nombre de personnes dont le temps de travail va évoluer (préciser)	Remarques éventuelles (nombre d'heures supplémentaires chaque semaine, ou baisse du volume horaire des contrats, etc.)
Personnels administratifs de la mairie	X			
Coordonnateur de PEdT	X			
ATSEM	X			
ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives)	X			
Agents de garderie	X			
Agents d'animation	X			
Intervenants occasionnels	X			
Accompagnateurs dans les transports scolaires	X			
AESH, AVS, AVL	X			
Autres (précisez)	X			

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEdT vont-elles bénéficier de formations spécifiques ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui : quelles formations ? pour quels publics (animateurs, agents techniques, intervenants, etc.) ?

Les animateurs vont pouvoir suivre les formations organisées par Toulouse Métropole.
 Exemple : formation suivie pour le projet Juste et Justice, Zabderfilio

16. Les contraintes du territoire

Les contraintes du territoire (exemple : transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs, absence d'associations sur le territoire,) vont-elles évoluer ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, complétez le tableau ci-dessous :

Contraintes du territoire en 2022	Evolution de ces contraintes envisagées entre 2022 et 2025
Transport	
Difficulté de recrutement du personnel d'animation	

17. Liens avec les Familles

Quelles sont les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?

- panneaux d'affichages dans les lieux publics Courrier e-mail
 panneaux d'affichage dans les établissements scolaires Site internet de la collectivité
 information écrite dans les cahiers des élèves du territoire

autres :

Selon vous, les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires prévues en septembre 2022 sont-elles satisfaisantes ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si non, pourquoi ?

Les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires vont-elles évoluer ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, de quelle manière ?

Les modes de participation des parents autour des activités périscolaires et extrascolaires (organisation d'événements par les parents, animation d'un atelier par un parent, réunion de parents, implication de parents dans la communication, implication de parents dans l'évaluation, ...) vont-ils se développer ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quelles actions sont prévues ?

Au-delà des activités périscolaires et extrascolaires, des actions sont-elles prévues dans le domaine de la parentalité dans le cadre du PEdT (ex. : groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents...) ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Si oui, quelles actions ?

Nous envisageons d'organiser des conférences, soit sur notre commune soit avec les communes environnantes.

Globalement, la place et/ou l'implication des parents dans les actions relevant du PEdT font-elles partie des préoccupations centrales de la collectivité pour les 3 ans à venir ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout ne sait pas

Précisez :

Les parents font partie du comité de pilotage et sont des partenaires de la commune pour la vie de l'enfant



Existe-t-il un contrat local d'accompagnement à la scolarité sur votre territoire ?

oui

non

B. Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT :

Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2018-2022) ?

Le CMEJ a vu le jour, et malgré la crise sanitaire a pu se développer et mettre en place des actions :

- Donner un nom à l'école
- Semaine "bouge autrement" ...

ENT développé à l'école

Faire vivre un jardin partagé, co-animer par l'ALAE, l'école, les parents et les seniors : tous les acteurs ont joué le jeu

Lien avec les associations locales : plantation d'arbres, découverte du rucher et de la vie des abeilles, découverte de l'histoire de Mons ..

Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT ? Ou les domaines ou les axes principaux à travailler de 2022 à 2025 ?

Continuer à faire vivre le CMEJ, rencontre avec d'autres CMEJ, des acteurs politiques de notre territoire (par ex les conseillers départementaux)

Mettre l'accent sur le bien vivre ensemble: égalité fille/garçons, travail sur le handicap

Nouveau point à mettre en valeur : la lutte contre le gaspillage.

Pour que toutes ces actions soient visibles : mieux communiquer

C. Evaluation du Plan mercredi 2018-2022 :

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, a facilité l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- une clarification du périmètre des accueils :
 - périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
 - extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.
- un assouplissement des taux d'encadrement : les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT.

Pour conclure un Plan mercredi, la collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.
- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.
- Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.

Plus d'informations sur le plan mercredi : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

1. Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2018-2022¹	
Collectivité porteuse du plan mercredi (commune ou EPCI)	Mairie de Mons
Nom Prénom	LION Frédérique
Fonction	Adjointe à l'enfance
Adresse postale	Mairie de Mons – Place de la mairie – 31280 MONS
Téléphone	06 11 13 91 64
Adresse électronique individuelle	f.lion@mairie-mons.com

¹ Si le plan mercredi a été signé après 2018, veuillez préciser la date exacte de signature

2. Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2018-2022

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	Alae - Ecole de Mons

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	x	

Nombre de places ouvertes au sein des accueils du mercredi en 2018-2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	15
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	15

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2018-2022

Léo Lagrange

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2018-2022 ?

Bibliothèque
Salles Alae

Avez-vous bénéficié de la bonification de la Pso Alsh (prestation de service ordinaire accueil de loisirs sans hébergement) portant le financement de la Caf de 0,46€ de l'heure par enfant à 1€ de l'heure par enfant ?

oui non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides de la Caf mises en œuvre dans le cadre du plan de relance en 2020 ?

oui non

oui non

oui non

oui non

oui non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides apportées par les appels à projet Plan mercredi en 2019 et 2021 ?

oui non

3. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ; Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative <u>Lien vers la fiche conseil</u>				
Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics <u>Lien vers la fiche conseil</u>				
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats <u>Lien vers la fiche conseil</u>				
Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité <u>Lien vers la fiche conseil</u>				

III. Objectifs du PEdT 2022-2025 :

Les précédentes générations de PEdT (2015-2018 et 2018-2021) reposaient sur des projets incluant un très grand nombre d'objectifs et d'actions. Cette richesse des actions incluses dans le projet a rendu complexes le pilotage du projet et son évaluation.

Il est à présent conseillé aux élus et aux techniciens qui coordonnent les PEdT de cibler davantage les objectifs et les actions. Ce ciblage pourrait par exemple reposer sur cinq points :

1. limiter le nombre d'objectifs et actions (pour faciliter le pilotage et l'évaluation)
2. choisir des objectifs et actions qui répondent réellement à des besoins/problématiques constatés sur le terrain (renforcer la pertinence du projet et sa cohérence, éviter de lister toutes les actions éducatives du territoire)
3. faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs (le cas échéant, ne pas hésiter à choisir un objectif qui porte sur le partenariat entre les acteurs éducatifs ou sur les modalités de gouvernance du PEdT...)
4. prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
5. évaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

A. Une référence commune : le socle commun de connaissances de compétences et de culture :

Pour permettre un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil commun.

Pour de plus amples informations : <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

Qu'est-ce que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?

Le socle commun vise à :

- o ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- o fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- o favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- o développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- o accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- o donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable.

Source : service-public.fr

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

CODE DE L'EDUCATION

« Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- o 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

- 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
- 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

B. Lien avec les projets d'école :

Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école ?

oui non ne sait pas

Si non, pour quelles raisons ?

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Cette année, le PédT est renouvelé avant le projet d'école : la directrice va s'appuyer sur les axes du pedt pour construire son projet d'école.

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

CMEJ
Organisation de manifestation

Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets/parcours/activités périscolaires NAP (hors ALAE) ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?

oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

C. Projets du Pedt 2022 / 2025 :

L'objectif principal de ce Projet Éducatif Territorial est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

Il vise à garantir une continuité éducative entre les projets d'école et des activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école.

Le caractère ludique des activités proposées aux enfants et aux adolescents ne s'oppose pas à leur vocation éducative.

Ces activités doivent amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et lui permettre de développer son sens critique et de faire ses propres choix.

Le Pedt, est une plus-value éducative et un outil collaboratif.

Le comité de pilotage, mis en place pour son élaboration, a mis en évidence 4 axes principaux sur lesquels la priorité sera mise.

Les axes

- Bien vivre ensemble (citoyenneté, CMEJ, conseil des enfants ..., égalité filles/garçons, liens intergénérationnels ...)
- Prendre soin de l'environnement (alimentation, gaspillage alimentaire, économie d'énergie ..)
- Favoriser le développement à la culture, sciences et numériques
- Favoriser l'accès au sport

1. Bien vivre ensemble

1.1 Citoyenneté :

- CMEJ
- Conseil d'école des enfants

1.2 Développer les outils de communication :

- Valoriser les actions du PEDT école/alae/associations
- Mettre en valeur les actions des enfants du CMEJ □ Dynamiser le comité des usagers de l'Alae

1.3 Egalité filles / garçons :

- Aménagement de la cour de récréation
- Attention portée à la mixité des activités
- Lutte contre les stéréotypes

1.4 Liens intergénérationnels :

- Rencontres Ecoles / petite enfance / résidence seniors
- Organisation de manifestation commune (carnaval, nettoyage des chemins)
- Organisation de l'étude surveillée
- Demander à des seniors d'encadrer des sorties scolaires
- Rencontre petite enfance et seniors autour de goûter, de lectures, atelier musical, peinture en musique

1.5 Favoriser la complémentarité l'école, l'Alae, et les associations de Mons, éducation nationale :

- Construire des projets communs Ecole et Alae
- Interaction avec les assistantes maternelles : déco Noël, Nichoirs ☐
Club ados - ados colo

1.6 Inclusion des enfants en situation de handicap :

- Sensibilisation des équipes .. S'inscrire dans les actions et projet de Toulouse Métropole

2. Prendre soin de l'environnement

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre le gaspillage en papier, en eau et énergie (fermer les robinets, éteindre les lumières..)
- Tri des déchets et compostage
- Sensibiliser les enfants au « jour de la terre » en lien avec les associations de Mons
- Jardin partagé
- Pedibus
- Développer les animations pour découvrir le patrimoine local : Api'Mons pour les abeilles et le rucher, Histoire de Mons, chemin faisant, le réveil des potagers.

3. Favoriser le développement à la culture, sciences et numériques

3.1 Culture :

- Partenariat avec la médiathèque de Mondouzil
- Lire à l'école
- Lecture aux moins de 3 ans par les bénévoles de la bibliothèque de Drémil ☐ Sortie aux musées
- Organisation de Sopho-jolie : lien entre les enfants non scolarisés et les PS/MS
- Permet également une intégration en douceur
- Organiser des sorties culturelles (par exemple visite d'Autom'art, dispositif école/cinéma..)
- Mise en valeur du chemin de Compostelle qui va traverser le village

3.2 Sciences et techniques :

- Travail sur la démarche scientifique (projet St Exupéry, travail sur les robots)
- Envisager un projet scientifique à l'Alae

- Section sciences au Foyer Rural de Mons pour les CM /6ème. Lien avec l'école.

3.3 Numérique :

- Espace numérique de travail de l'école
- Pris en main des outils numériques : réseaux sociaux / jeux / vidéos : semaine sans écran
- Prévention au harcèlement

4. Favoriser l'accès au sport

- Sophrologie avant le repas du midi
- Courses pédestres : un maillot pour la Vie, le Trail de Mons
- Sécurité routière : parcours vélo
- Offre associative : danse, judo, tennis,

D. Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025

Si vous souhaitez mettre en œuvre un Plan mercredi en 2022-2025 et ainsi bénéficier du label « Plan mercredi », veuillez remplir les informations suivantes.

Plus d'informations : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

1. Porteurs du projet

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025	
Collectivité porteuse du plan mercredi (commune ou EPCI)	Commune de Mons
Nom Prénom	LION Frédérique
Fonction	Adjointe à l'enfance
Adresse postale	Mairie de Mons – Place de la mairie – 31280 MONS
Téléphone	06 11 13 91 64
Adresse électronique individuelle	f.lion@mairie-mons.com

2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	Alae – Ecole de Mons

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
	x	

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	20
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	20

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

Léo Lagrange

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

Bibliothèque Salles Alae

3. Projets mis en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ; Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

REPAS	L'animateur fait de ce temps un moment convivial et de détente, il s'assure que tous les enfants mangent de tout, et, en cas de difficulté avec un enfant, il alerte la direction. On ne « force » pas un enfant à manger lorsqu'il ne le souhaite pas mais on s'efforce de « faire goûter » systématiquement tous les plats.
TEMPS CALME	<p>Temps de détente après le repas : jeux autonomes avec des animations adaptées : jeux calmes dans la salle, jeux de société...</p> <p>Les animateurs jouent ou discutent avec les enfants.</p> <p>Après le temps calme, les enfants qui ne font pas la sieste retournent dans la salle d'activité avec un animateur pour des jeux et activités encadrés.</p> <p>Pour les maternelles :</p> <p>Sieste à partir de 13H30 pour les enfants concernés.</p> <p>Un accueil des parents est mis en place de 13H00 à 13H30 pour les enfants qui partent après le repas.</p>
ACTIVITES	<p>14H00 à 16H :</p> <p>Temps d'activités pour les plus grands et poursuite de la sieste pour les plus petits, qui rejoignent les activités à leur réveil.</p>
GOÛTER	<p>16H00 :</p> <p>Temps de goûter qui réunit enfants et adultes dans un climat convivial.</p>
DEPART ECHELONNE	<p>16H30 à 18H30 :</p> <p>Les enfants pratiquent des activités autonomes ou permettant une entrée ou sortie permanente, dans les espaces aménagés.</p> <p>La directrice accueille les familles afin d'échanger et de faciliter de manière sécurisée le départ de l'enfant.</p>
FERMETURE	<p>18H30 :</p> <p>Fermeture de l'accueil au public</p>

IV. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

A. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2022-2025 plus efficiente ?

- oui non

Si oui, quelles sont-elles ?

Organiser des réunions avec le comité de pilotage tout au long de la durée du PEdT

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input checked="" type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres élus | |
| <input type="checkbox"/> DGS ou DGA | <input type="checkbox"/> Secrétaire de mairie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Parents | <input type="checkbox"/> Enfants et jeunes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur d'école | <input type="checkbox"/> Enseignants |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur ALAE | <input type="checkbox"/> animateurs ALAE |
| <input type="checkbox"/> Responsable de garderie | <input type="checkbox"/> ATSEM |
| <input type="checkbox"/> Personnels de restauration | <input type="checkbox"/> Personnels d'entretien |
| <input type="checkbox"/> Directeur de l'ALSH | <input type="checkbox"/> animateurs ALSH |
| <input type="checkbox"/> Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.) | |
| <input type="checkbox"/> Principal du collège | <input type="checkbox"/> Professeurs du collège ou CPE |
| <input type="checkbox"/> Proviseur du lycée | <input type="checkbox"/> Professeurs du lycée ou CPE |
| <input type="checkbox"/> Responsable de l'espace jeunes | <input type="checkbox"/> Educateurs Spécialisés |
| <input type="checkbox"/> Coordonnateur du CLAS | <input type="checkbox"/> Intervenants du CLAS |
| <input type="checkbox"/> Coordonnateur de réussite éducative | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Associations sportives | <input checked="" type="checkbox"/> Associations socioculturelles |
| <input type="checkbox"/> Club des aînés (ou équivalent) | <input checked="" type="checkbox"/> Autres associations |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) rémunérés hors associations | |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) bénévoles à titre individuel | |
| <input type="checkbox"/> CCAS | <input type="checkbox"/> Centre social |
| <input type="checkbox"/> Responsable services techniques | <input type="checkbox"/> Responsable de bibliothèque ou médiathèque |
| <input type="checkbox"/> Médiateur | <input type="checkbox"/> Police municipale |
| <input type="checkbox"/> CAF de Haute-Garonne | <input type="checkbox"/> SDJES de Haute-Garonne (ex DDCS) |
| <input type="checkbox"/> Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale | |
| <input type="checkbox"/> Délégué Départemental de l'Education Nationale | |
| <input type="checkbox"/> autres : | |

Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?

- une fois par an deux fois par an trois fois par an
 une fois en trois ans deux fois en trois ans
 autres :

[retour sommaire](#)

Qui déterminera l'ordre du jour du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

- Maire Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires
 Autres élus DGS ou DGA
 Technicien qui coordonne le PEdT Directeur de l'école Directeur de l'ALAE
 Parents d'élèves Responsable garderie Secrétaire de Mairie
 autres :

Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)

- Maire Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires
 Autres élus DGS ou DGA
 Technicien qui coordonne le PEdT Directeur de l'école Directeur de l'ALAE
 Parents d'élèves Responsable garderie Secrétaire de Mairie
 autres :

Le comité de pilotage fera-il l'objet de comptes-rendus ? oui non

Mettez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ? oui non

Si oui, sur quel thème ?

B. Les autres instances de concertation :

Existe-t-il une CTG (Convention Territoriale Globale – signée avec la CAF) sur votre territoire ?
 oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage de la CTG et celui du PEdT ?
 oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental) sur le même territoire que le PEdT ?
 oui non

Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLAS et celui du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non

Si oui, quelles sont-elles ?

Les membres du comité de pilotage sont en partie membre du conseil d'école.

Existe-t-il un Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) sur votre territoire ?

- oui non

Existe-t-il une instance de veille éducative sur votre territoire ?

- oui non

Des articulations existent-elles entre cette instance de veille éducative et le comité de pilotage du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Existe-t-il un Contrat de Ville sur le même territoire que le PEdT ?

- oui non

Existe-t-il un Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ) sur le même territoire que le PEdT ?

- oui non

Des articulations existent-elles entre le CME/CMJ et le comité de pilotage du PEdT ?

- oui, tout à fait plutôt oui plutôt non non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

La directrice de l'Alae est l'animatrice du CMEJ : les actions proposées par les enfants sont en partie incluses dans le Pedt. Cela fait partie de la cohérence pédagogique.

V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

A. Annexe 1 : organisation d'une semaine type

	7h30	8h50	12h00	13h50	16h15	17h00	18h30
Lundi	ALAE	Classe	Pause méridienne (ALAE)	Classe	TAP	ALAE	
Mardi	ALAE	Classe	Pause méridienne (ALAE)	Classe	TAP	ALAE	
Jeudi	ALAE	Classe	Pause méridienne (ALAE)	Classe	TAP	ALAE	
Vendredi	ALAE	Classe	Pause méridienne (ALAE)	Classe	TAP	ALAE	

B. Annexe 2 : organisation du mercredi

	7h30	8h50	12h00	13h50	16h15	17h00	18h30
Mercredi	ALAE	Classe	Pause méridienne (ALAE)	ALAE			

Fait à : Mons

En date du : 17/06/2022
15

Cachet et signature du/des maire/s et/ou du Président de l'EPCI :

Veronique DOITTAU
[Signature]
Maire de MONS

